



Dépot de garanti non rendu

Par **Camcam**, le **11/06/2010** à **11:29**

Bonjour, rnMadame Monsieur rn rnJe fais appel a vous puisque je n'ai pas récupéré mon dépôt de garanti. rnPetite présentation avant tout: rnJe suis une étudiante à l'université du Havre depuis septembre, j'ai donc loué un "studio meublé" avec la propriétaire résidant au-dessus de mon logement. J'ai quitté ce logement le 27 mars 2010, je suis partie en stage le 01 avril 2010 a Toulouse. rnLe préavis de départ a été respecté je l'ai même envoyé 3 mois à l'avance pour être bien sûre qu'elle soit au courant! rnL'état des lieux de sortie a été réalisé, il n'y avait RIEN a signalé. rnElle m'a même écrit sur papier qu'elle me rendrait la caution au alentour du 20 Avril, puisque je prenais un autre appartement à Toulouse question finance... Mais comme d'habitude je n'ai rien vu venir, j'ai appelé une première fois en laissant mes coordonnées a ses enfants, sans qu'elle me recontacte bien évidemment! rnPuis une seconde fois le 27 Mai 2010, ou elle me dit 'oui oui le chèque est prêt " Bla bla bla. Je lui ai demandé les numéros d'envoi de sa lettre recommandé contenant le soit disant chèque! Mais encore une fois silence radio. Ce n'est pas une personne de confiance. rnrnDans le contrat de location il est noté que la caution doit être rendu dans un délai de 2 mois à la remise des clés. rn rnElle ne répond plus au appel, malgré les messages laissés sur sa messagerie... rn rnDonc j'ai evoyé une lettre de mise en demeure le 08/06/10. Je pense qu'elle n'ira pas chercher le recommandé, mais sachant qu'il faut faire une action en justice dans les trois mois suivant la remise des clés. Ai-je le droit de faire une action en justice même si elle n'est pas allée chercher son recommandé? Comment faire l'action en justice, la date limite est le 27 Juin. rnrnMerci d'avance pour votre aide. rn rn rn rnCordialement

Par **jeetendra**, le **11/06/2010** à **11:33**

[fluo]ADIL DE LA SEINE MARITIME (Association Départementale pour l'Information sur le

Logement (ADIL) [fluo]rnrn[fluo]ROUEN Saint Sever [fluo]rnrn3, rue Jacques Fourayrn76100
ROUEN Saint SeverrnTél : 02.35.72.58.50rnadil.76@wanadoo.frnrn[fluo]LE
HAVRE [fluo]rnrn100, boulevard Clémenceau - Résidence de Francern7600 LE HAVRErnTél :
02.35.43.71.61nrnBonjour, appelez l'Association ADIL proche de votre domicile, ils tiennent
des permanences juridiques et vous aideront à récupérer votre dépôt de garantie, courage à
vous, cordialement.

Par **Camcam**, le **11/06/2010 à 11:37**

Je les ai appelé cependant, ai-je le droit de faire une action en justice 8 jours après l'envoi de la lettre en recommandée de mise en demeure, même si la propriétaire ne va pas la chercher?

Par **jeetendra**, le **11/06/2010 à 11:42**

attendez les nouvelles de la poste, c'est prématuré à ce stade, bonne journée.

Par **Camcam**, le **11/06/2010 à 11:58**

Connaissant la propriétaire elle est vraiment de mauvaise foi, au point d'avoir intercepté mon courrier au cours de l'année, entre autre l'avis de passage de la poste, concernant l'original de mon diplôme universitaire! Et je ne pense pas qu'elle aille chercher le recommandé de mise en demeure.